



Degroof Global Isis High

anciennement Isis GAE High, changement de nom le 4 mai 2007

Compartiment de Degroof Global - Sicav de droit luxembourgeois - OPCVM

Agréée en Belgique | Espagne | France | Luxembourg | Pays-Bas

Sicav	Capitalisation et Distribution
Classe de risque ** = 4	sur une échelle allant de 0 (risque le plus faible) à 6 (risque le plus élevé)
Date de création	23/04/1991
Devise	EUR
Calcul Valeur Nette Inventaire	Quotidienne
Code ISIN	LU0035601805
Code Isin Dist.	LU0036933173
Date valorisation	01/10/2008
Devise	EUR
Total Actifs (en millions)	324.31
VNI	56.89
VNI distr.	32.38
Code Bloomberg	IGK3013 LX

Gestionnaire

Degroof Fund Management Company S.A.

Banque dépositaire

Banque Degroof Luxembourg

Service financier - Belgique et Luxembourg

Banque Degroof

Banque Degroof Luxembourg

Administration - Comptabilité

Banque Degroof Luxembourg

Performance	nette- annualisée		en % *		
au 30/09/2008	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	
Fonds	-26.34	-3.11	4.87	2.22	
31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004	31/12/2003	
74.43	73.13	65.45	52.17	47.99	

Indice	Composite
--------	-----------

Objectifs et politique d'investissement

Investissements mondiaux dans les différentes catégories d'actifs avec un risque action élevé. Sa structure normative est : 85% en actions dont 33% « Euroland » et 52% dans le reste du monde, 11% en obligations issues de l' « Euroland », 4% en immobilier.

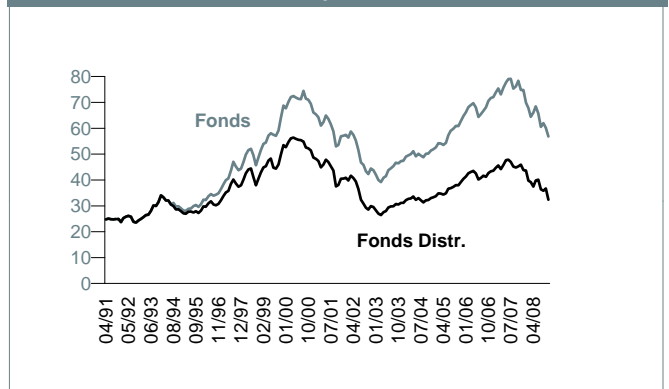
Valeur nette d'inventaire

Valeur initiale : 1.000 LUF à la date du 23 avril 1991
La valeur nette d'inventaire est calculée chaque jour ouvrable à Luxembourg et est publiée dans la presse financière.
La valeur nette d'inventaire est également disponible aux guichets de l'organisme assurant le service financier.

Souscription, Remboursement, Conversion : Procédure

Les demandes de souscription, de conversion et de rachat reçues aux guichets de l'organisme chargé du service financier avant 13.15 heures seront exécutées sur la base de la première valeur nette d'inventaire qui suit la réception de la demande.
Les souscriptions et les rachats seront effectués en date-valeur J+2 jours ouvrables (J étant la date à laquelle la valeur nette d'inventaire applicable est déterminée).

Evolution depuis la création



Principales Participations	%
Degroof Global International Flexible	8.40
Degroof Equities US Behavioral Value	7.32
Degroof Equities EMU Behavioral Value	5.48
Degroof Equities Europe Behavioral Value	4.30
Ishares MSCI Emerging mkt Fund	3.08
Genesis EMF	2.66
Asia Pacific Performance D	2.24
Degroof Equities Small Cap Europe Beh Value	2.14
Degroof Equities EMU Behavioral Profit	1.97
Degroof Equities World Flexible	1.95

Actifs	%
Equities	80.39
Altern. Invest	13.67
Real Estate	2.79
Conv. Bonds	2.74
Bonds	0.39
Deposits	0.02

Pays	%
EURO	40.59
NORTH AMERICA	28.52
EMERGING MARKETS	14.31
EUROPE ex EURO	8.00
JAPAN	4.83
ASIA ex JAPAN	3.75

Publication De Standaard De Tijd L'Echo Libre Belgique S&P www.degroof.be

Le prospectus d'émission ainsi que les rapports périodiques de la Sicav sont disponibles sur simple demande auprès du service financier : Banque Degroof S.A., rue de l'Industrie, 44 - 1040 Bruxelles. La présente notice d'information ne peut être considérée comme une offre de vente ou d'achat des valeurs considérées. Pour constituer une offre, ce document doit être accompagné du prospectus de la Sicav ainsi que de son dernier rapport.

* Aucune garantie de la performance passée de la Sicav ne peut être assurée pour le futur, la valeur nette d'inventaire dépendant de l'évolution des marchés. Les rendements annualisés sont calculés sans frais.

** La classe de risque est un indicateur du risque lié à un investissement dans un OPC ou un compartiment. Tout changement de la classe de risque sera mentionné dans les rapports périodiques des OPC.

REMUNERATIONS, COMMISSIONS ET FRAIS

Rémunérations, commissions et frais non récurrents supportés par l'investisseur (en € ou en pourcentage de la valeur nette d'inventaire par action)			
	Entrée	Sortie	Changement de compartiment
<i>Commission de placement revenant aux distributeurs ou placeurs</i>	max. 3% *	--	--
<i>Autres frais</i>	--	--	--
<i>TOB</i>	--	Actions de capitalisation 0,5% (max. € 750)	cap. → cap./dis. 0,5% (max. € 750)

* La commission de placement est négociable entre 3% et 0%.

Rémunérations, commissions et frais récurrents supportés par l'organisme de placement collectif ou le compartiment (en € ou en pourcentage annuel de la valeur nette des actifs)	
<i>Rémunération de gestion</i>	0,20% par an avec un minimum de € 60.000 (*)
<i>Rémunération des distributeurs</i>	0,70% par an
<i>Rémunération du dépositaire et de l'agent de transfert</i>	0,040% par an sur la tranche d'actifs nets moyens entre € 0 et € 35 mio 0,030% par an sur la tranche d'actifs nets moyens entre € 35 et € 125 mio 0,020% par an sur les actifs nets moyens supérieurs à € 125 mio avec un minimum de € 10.000 (*)
<i>Rémunération de l'agent administratif</i>	0,135% par an sur la tranche d'actifs nets moyens entre € 0 et 125 mio 0,105% par an sur les actifs nets moyens supérieurs à € 125 mio avec un minimum de € 55.000 (*)
<i>Rémunération de l'agent domiciliaire</i>	€ 5.500 par an
<i>Taxe d'abonnement prélevée sur base des montants nets placés en Belgique au 31 décembre de l'année précédente</i>	0,08% par an
<i>Autres frais (estimation)</i>	0,10% par an

(*) Le minimum entre en application :

- > rémunération de gestion : en deçà de 30 millions d'euros d'actifs nets moyens
 - > rémunération du dépositaire : en deçà de 20 millions d'actifs nets moyens
 - > rémunération de l'agent administratif : en deçà de 66.6 millions d'actifs nets moyens
- Dans ce cas, les pourcentages relatifs mentionnés augmentent.